

## Discours de candidature Biarritz 2015



Cher Pierre,

Il y a 3 ans, tu obtenais l'organisation du Congrès avec tes photos de Biarritz, et ses vagues plus tumultueuses que celles du lac d'Annecy ... mais surtout grâce à un jambon qui a sans nul doute faussé le jeu de la Concurrence (non Madame Binst, je ne parle pas de Santéclair !)

Aujourd'hui nous y sommes : merci à toi et à toute ton équipe pour cette organisation sans faille, votre accueil chaleureux et cette météo qui nous incite au travail. J'ai même remarqué votre sens du détail, puisque le 18 avril, vous avez procédé à un lavage de la ville à grandes eaux pour que tout soit nickel pour notre arrivée ... chapeau !



Et merci aussi à nos trésoriers (Michel, Lisiane) qui vous ont accompagné dans l'organisation depuis 3 ans. Et merci à nos partenaires fidèles dont les logos apparaissent sur tous les documents du Congrès.

Mes chers amis,

C'est la troisième fois que je me présente devant vous : je vous épargnerai donc les présentations et le parcours professionnel et confédéral. Les circonstances sont cependant exceptionnelles puisque les historiens de notre Confédération me disent que c'est la première fois qu'il y a une candidature unique. Ne pensez pas que ça soit plus simple ... c'est même plutôt le contraire car je sais qu'on attend de moi ... de nous, une présentation ambitieuse et un projet prospectif, puisque l'impasse peut être faite sur les analyses simplistes, détachées de la vraie vie et les promesses électoralistes.

Juste un rappel : Mojaïsky s'écrit avec un I tréma et un Y à la fin, j'y tiens !

À Annecy, vous m'aviez confié les commandes de la maison CNSD. Trois années sont ainsi passées très vite, trop vite, sans le moindre répit, dans un contexte compliqué. Les trois prochaines années seront sans nul doute tout aussi dévorantes avec des défis multiples pour notre profession.

## **Bilan**

Commençons par le bilan de cette mandature. Je n'aurais pas la prétention d'affirmer que nous avons été bons sur tout. Il a fallu faire des choix, privilégier certains dossiers, certaines options, certaines stratégies, souvent dans l'urgence et sous la pression des événements. Avec le recul, on se dit parfois qu'on aurait pu faire autrement, et parfois mieux. J'entendrais certains reproches : s'ils sont justifiés, ce sont des stimuli pour nous améliorer.

Vouloir citer tous les dossiers traités me ferait prendre le risque d'en oublier ... un petit rappel quand même pour ceux qui penseraient qu'on a flemmardé :

- La CCAM qui nous a occupés au-delà de ce qu'on pouvait imaginer. Et, après avoir suscité un buzz sans précédent, elle a disparu des préoccupations de nos confrères et de la profession. Un regret : le peu d'intérêt pour l'utilisation optimale de cette nouvelle nomenclature ... et le constat qu'après avoir réclamé à corps et à cris des espaces de liberté, bien peu profitent de ceux qui leur sont désormais ouverts.
- Nos rencontres avec les acteurs politiques et les décideurs dans les domaines économique, sanitaire et social, que ce soit au niveau national ou local pour, encore et toujours, expliquer et prévenir, puis proposer.
- La rédaction de documents d'accompagnement de ces rencontres : argumentaires, données sur la profession, dossier socio-économique, revue de presse économique
- Les contacts presse qui se sont intensifiés : la CNSD est devenu l'interlocuteur de référence.
- Pessoa / Clesi : exemple d'une action cohérente et réfléchie où l'analyse froide et prospective a pris le pas sur la précipitation. C'est l'action de la CNSD qui a permis de faire adopter une réglementation qui n'existait pas et qui ferme la porte à d'autres tentatives identiques.
- La charte de bonnes pratiques : des mois de négociations pour aboutir à un texte fondateur dont l'importance apparaîtra avec le temps
- Les URPS qu'il a fallu coordonner et aider, tout en partageant les expériences
- Nos actions de communication : 25 ans de blocage du SPR et du TO, loi Macron, loi de santé, accès aux soins, dissociation de l'acte prothétique
- Les accords sur le temps partiel et la complémentaire pour tous : fruit d'un travail de fond patient et d'un dialogue
- L'inscription de l'assistante dentaire au Code de la santé, selon des modalités que nous avons voulues
- La gestion du dossier des associations agréées et AGC
- La prise en compte de la santé et de la souffrance de nos confrères et la mise en place de la ligne d'écoute
- Les implications au niveau interprofessionnel et international et le lobbying via le CED
- La communication spécifique vers nos jeunes confrères et futurs confrères
- Tous les services aux confrères et aux départements

- Les succès judiciaires, en particulier sur les recours au Conseil d'état, mais aussi dans les dossiers sur les low-cost ou les illégaux
- Les travaux de réorganisation de notre immeuble confédéral pour optimiser le fonctionnement des services
- La gestion des dossiers règlementaires et des partenariats
- Les bars à sourire qui ont tant fait parler
- Le dossier handicap
- L'EBD femmes enceintes
- Et les réseaux de soins des complémentaires santé ... A ce propos, petit énervement : vous savez que nous avons déposé plainte contre Santeclair pour atteinte aux règles de la concurrence. Peut-être ne savez-vous pas qu'une enquête sera menée pour examiner cette plainte, et que rien ne dit qu'il n'y aura pas de recherches dans nos messages et courriers. Aussi quand je vois depuis quelques jours certains écrits sur nos listes de discussion appelant à s'en prendre à certaines personnes ou contestant un jugement du tribunal de grande instance, je vous dis : « prudence ». Ne gêchez pas nos chances de gagner par des écrits intempestifs : en matière de loi, on ne peut pas avoir de ressentis sur l'aspect juste ou injuste. La loi est la loi, et si nous gagnons dans notre procédure, c'est en appuyant sur la même loi qui en fait hurler certains !

Mais une grande frustration à l'énumération de cette liste non limitative : pourquoi n'arrivons nous pas à faire connaître tout ce que nous faisons ? **Pourquoi 3 phrases agressives, dénigrantes et simplistes ont-elles plus d'impact qu'une action construite, argumentée et aboutie ?** S'il est un sujet où nous n'avons pas trouvé de solution satisfaisante, c'est bien celui de la visibilité de nos engagements, de notre travail et leur impact sur le quotidien de nos confrères. J'ai trouvé une représentation – qui vous rappellera notre dent iceberg – pour décrypter la construction d'un succès. La part invisible : travail, risque, discipline, courage, échecs, doutes, réorientation, critiques, déceptions, oppositions, rejets ... oui, bien, sur, c'est notre quotidien. Mais là où nous ne sommes pas bons, c'est sur le « faire savoir », sans lequel la visibilité externe est bien faible. C'est la critique majeure que je retrouve dans toutes les analyses et réflexions sur notre bilan.

Il faut aussi admettre qu'à l'heure d'Internet, des réseaux sociaux, des listes de discussion, la demande d'instantanéité est prégnante. Il faut immédiatement réagir, répondre, donner l'information exigée au risque de le faire trop vite, sans réfléchir. Je vous donnerai tout à l'heure ma vision de la communication, et de l'amélioration que nous pouvons apporter à ce dont nous n'avons cependant pas à rougir.



Et, dans ce bilan, il y a heureusement de sacrés motifs de satisfaction que je voudrais partager avec tous ici. Pendant trois ans, j'ai travaillé avec beaucoup de bonheur avec une équipe soudée, compétente, solidaire. Nous avons toujours recherché la cohérence sur toutes nos actions, quel que soit le domaine. Nous avons mené nombre de dossiers majeurs à leur terme. Nous avons ouverts de nouveaux chantiers. Ne croyez pas qu'on ait toujours été d'accord sur tout, bien des débats ont été enflammés mais le consensus l'a toujours emporté. J'ai vécu d'autres expériences par le passé et je suis aujourd'hui convaincue que pour qu'une équipe fonctionne, elle doit s'impliquer dans la construction des projets, quitte à en débattre énergiquement pour se les approprier. Elle doit aussi éprouver du plaisir à se retrouver, c'est fondamental pour surmonter les moments difficiles. Je continuerai donc à travailler ainsi, mon équipe est déjà constituée, chacun sait ce qu'il aura à faire ... Je souhaite juste que vous cautionniez l'intégralité de mes choix.

Au terme de ces trois années de mandat, la CNSD est solide, apaisée, mais est-elle armée pour les combats qui nous attendent, des défis qui se profilent et qui doivent être relevés par le syndicat leader des chirurgiens-dentistes ?

Voici les quelques sujets que je vais maintenant aborder.



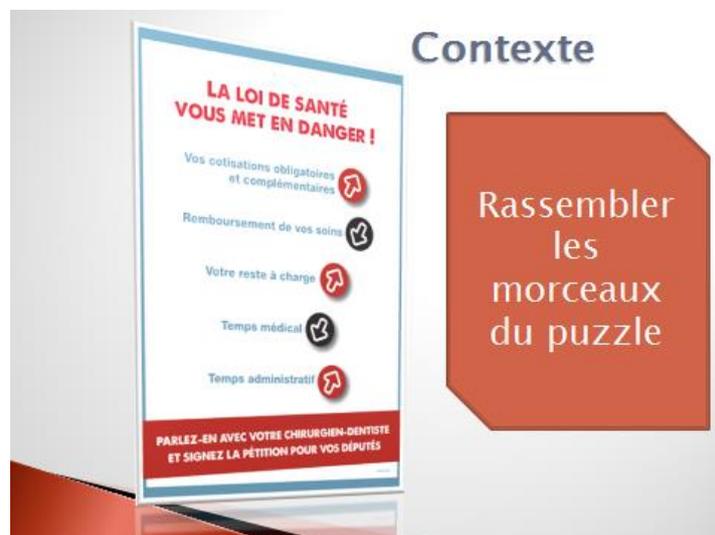
## **Contexte**

Vous le savez, la crise est là. Elle atteint douloureusement nombre de nos concitoyens qui sont contraints de faire des choix en matière de dépenses. Perçue depuis quelques années dans d'autres secteurs, c'est en 2013 que cette crise a commencé à toucher nos cabinets dentaires. Si nos revenus moyens (et même médians) nous situent toujours dans la tranche très supérieure des français, les inégalités constatés dans la société commencent à se voir également au sein des professions de santé, à tel point qu'il n'est plus rare de nos jours, de voir apparaître des confrères en difficulté. Pour nos jeunes aussi les temps sont plus durs ... même si contrairement à ce qui se dit, je préfèrerai aujourd'hui avoir un enfant « qui fait dentaire » que bien d'autres formations à niveau équivalent, voir supérieur. Je sais de quoi je parle ! Il faut savoir se comparer objectivement aux autres. La meilleure preuve n'est-elle pas le nombre de jeunes qui partent faire des études dentaires à l'étranger !

Cette crise affecte aussi nos gouvernants qui, plutôt que d'engager des réformes structurelles profondes, se contentent de mesures dogmatiques qui visent plus particulièrement ceux qui participent le plus à la vie économique de la nation ... ceux qui pourraient embaucher et dépenser, contribuant à la relance ! La loi Macron est l'exemple caricatural de ces réformes démagogues : nous avons réussi à la contrer et j'aimerais que ça se dise ! Car souvenez-vous, il y a quelques mois, nous étions tous mobilisés contre cette dérégulation des professions réglementées, et notre combat a porté ses fruits. Aujourd'hui, beaucoup ont oublié puisque rien ne s'est passé ... s'ils savaient seulement l'énergie qu'il a fallu déployer !

Loi de santé ... ou plutôt loi de modernisation de notre système de santé (pour pouvoir dire que ceux qui luttent contre la modernisation sont des ringards) ... où l'union de tous les professionnels de santé n'a pas été suffisante pour faire reculer la ministre, ou si peu. Cette loi sera examinée vers la mi-septembre au Sénat, et même avec une réécriture complète, vous savez que l'Assemblée Nationale aura le dernier mot.

**Comment faire comprendre à nos patients qu'au final, ils seront les dindons de la farce ?**



Je l'avais écrit dans un éditorial qui s'intitulait « Rassembler les morceaux du puzzle » en mettant bout à bout certaines réformes récentes :

- Réseaux de soins : dans les secteurs où les organismes complémentaires prennent le relais de l'Assurance maladie obligatoire sur le remboursement de prestations pas ou peu remboursées (dentaire, optique et audioprothèses), ils passent insidieusement d'assureur gestionnaire du risque à « gestionnaire des métiers de santé et contrôleurs des prestations ».
- Accord national inter régime (ANI), mettant en place en 2016 la complémentaire santé pour tous les salariés avec un panier de soins minimal, et une limitation de remboursement sur les dépassements d'honoraires des médecins et l'optique, créant un « tunnel de soins ». Il en résultera une baisse de garanties pour nombre de contrats d'entreprise et une uniformisation des prises en charge. Sauf à payer une surcomplémentaire !
- Fiscalisation rétroactive pour les salariés de la part patronale finançant le régime santé d'entreprise
- Modification des règles pour les bénéficiaires de l'ACS : tiers-payant obligatoire au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et plafonnement des honoraires à négocier. Avec un décret si la négociation

conventionnelle n'aboutit pas. D'ores et déjà, les dépassements ne sont pas possibles pour les médecins. On crée ainsi une 2<sup>ème</sup> catégorie de « tarifs sociaux » ... Ce sont à terme 10 millions de nos concitoyens (certains disent même 15 millions) qui bénéficieraient d'un régime dérogatoire ... et faut-il rappeler qui finance ces tarifs sociaux : les chirurgiens-dentistes, évidemment, en particulier ceux qui exercent dans des zones difficiles via l'effort qui leur est imposé par des tarifs irréalistes déconnectés pour la plupart des réalités économiques ... mais aussi ceux qui paient une complémentaire santé, puisque la totalité des surcoûts CMUC et ACS est payé par la taxe sur les complémentaires versée au Fonds CMU. Expliquez ça à vos patients, ils ne le savent pas !

- Et projet de loi de santé qui prévoit un tiers-payant généralisé : déresponsabilisant pour les patients, il procure une douce sensation de gratuité. Il permet aux assurés de ne plus savoir qui paie de la sécurité sociale ou de l'organisme complémentaire. Sans se rendre compte qu'au final, ce sont eux qui sont les financeurs par le biais de leurs cotisations, de leurs primes d'assurance, de leurs retenues sur salaires ... ou des restes à charge.

Une fois ces bases mises en place, il suffira d'augmenter la part de prise en charge complémentaire et de faire progressivement basculer toutes les professions de santé vers les réseaux de soins. Le déficit de la Sécurité Sociale sera miraculeusement comblé, les réseaux se chargeront de réguler les tarifs plus sûrement que les conventions nationales ... et insidieusement, notre système de santé aura totalement changé de visage.

D'autres points de ce projet de loi présentent de très grands dangers, et en particulier l'article 1<sup>er</sup> : sa « garantie du droit à la protection de la santé de chacun » et sa « prise en charge collective et solidaire des conséquences financières et sociales de la maladie, de l'accident et du handicap par le système de protection sociale » ... je vous laisse peser les mots et la lecture fine que les juristes peuvent en avoir.

Un aspect tout aussi important de cette loi est celui de l'open data, à savoir le partage des données de santé. Malgré les quelques barrières mises en place, nos données de santé vont très rapidement s'échapper pour rejoindre le système mondial d'open data et alimenteront l'industrie du data en santé qui est essentiellement américaine. Une fois sur la toile, il sera impossible de rattraper les informations pour les supprimer ou les corriger ...

Autre contexte qui a radicalement changé notre paysage professionnel en quelques années : l'Europe et ses directives qualifications professionnelles, droits de patients et soins transfrontaliers.



Deux points fondamentaux se dégagent : la reconnaissance automatique de tous les diplômes européens et la liberté de circulation et d'installation qui en résulte. C'est un droit des

patients à aller se faire soigner sur tout le territoire européen en bénéficiant des avantages de la protection sociale de leur pays et des règles tarifaires du pays où ils sont soignés. Mais d'autres points fondamentaux sont laissés en jachère : il n'y a pas d'uniformisation des systèmes sociaux, fiscaux, assurantiels entre les pays ... il n'y a pas d'uniformisation de la régulation de la démographie professionnelle. Et c'est ainsi que nous subissons le résultat des politiques incohérentes. Par son système social, sa sécurité sociale, sa prise en charge, même très partielle, des soins dentaires, son numerus clausus de formation, la France se trouve particulièrement déstabilisée : attrayante pour les étrangers par sa liberté d'installation sur tout le territoire et sa solvabilisation des soins bucco-dentaires, même incomplète. Décourageant ses jeunes confrontés à une sélection difficile, elle va vite se trouver débordée par ceux pour lesquels elle est un Eldorado, ainsi que ceux qui pourront financièrement se payer une formation ailleurs. Leur concurrence sera rude : ceux-là ne feront pas la fine bouche sur ce que nous rejetons : structures low-cost, réseaux, dumping tarifaire, etc ...

Enfin dernier point : la tentation de délégation de tâches qui n'est pas une vue de l'esprit. Partout en Europe existent des professions sous-qualifiées qui réalisent des actes dentaires : hygiénistes, denturologues. Pour l'instant, ils ne peuvent s'imposer dans les pays où ils ne sont pas reconnus ... mais pensez-vous que la barrière tiendra longtemps ? Pensez-vous que nos gouvernants hésiteront à se servir de cette arme de dérégulation pour nous faire baisser les tarifs en diversifiant l'offre et en créant de la concurrence ? Or, économiquement, nous ne sommes pas en situation de laisser réaliser par d'autres une partie de nos actes. Pourtant, les informations en provenance de Bruxelles font craindre une arrivée de l'hygiéniste dentaire sur notre sol par la voie de l'accès partiel qui pourrait s'étendre aux professions de santé.

En peu de temps, ce qui faisait notre force, à savoir la démographie et l'exclusivité de la pratique, a été ou risque d'être remis en question. Or, il faut être conscients que nous ne survivrons pas tous face à la concurrence sauvage. Sommes nous sûrs qu'il n'y aura la place pour 36000 chirurgiens-dentistes dans un tel processus ? D'autant que je n'ai pas évoqué le 3<sup>ème</sup> risque : l'entrée des capitaux dans notre monde médical !

Il y a donc urgence à agir : et certainement pas en refusant tout d'un bloc ! Le « no nego » ne mène à rien, la société ne nous attend pas pour avancer, et nos gouvernants ont tous les moyens de faire sans nous, j'espère que vous l'avez compris. La seule voie est celle de l'imagination et de l'ouverture d'esprit pour proposer des solutions faisant barrage aux diverses menaces que j'ai listées. Il faudra avoir le courage de les porter face à tous ceux qui, le regard tourné vers l'arrière et incapables de regarder l'horizon, penseront qu'ils pourront toujours s'en sortir sans rien changer. Il faut aller dialoguer, négocier, se battre sur chaque dossier et porter, sans hésitation et sans relâche, nos arguments et nos propositions.

A moins d'un miracle et d'une prise de conscience de toute la profession, nous devons avoir le courage de **mener ces changements seuls** : car dans un contexte d'élections récurrentes, je ne vois pas les autres syndicats renoncer à leur discours anti confédéral simpliste, si facile à faire entendre et adopter des positions réformistes courageuses. Si au cours des trente dernières années, ils n'ont pas porté une seule proposition, ils n'ont pas assumé une seule position, ce n'est pas aujourd'hui avec la complexité croissante des dossiers et des enjeux qu'ils vont le faire !

Depuis 80 ans, la CNSD a protégé et fait évoluer la profession. Elle a toujours privilégié l'intérêt de tous au détriment de sa popularité : sa crédibilité, c'est de rester fidèle à ces fondamentaux.

Nous poursuivrons dans le même sillage, avec la même constance, par-delà les déceptions ponctuelles et les colères justifiées.

## Mes colères

Il m'arrive d'avoir de grandes colères : je ne parle pas de moments d'énervement que l'on a tous, mais de bouillonnements profonds que l'on a quand on a l'impression d'avoir des murs infranchissables face à soi.

Ma plus grande colère est provoquée par nos gouvernants, nos politiques ... quel que soit leur bord.



Leur vision à court terme des dossiers, leur manque de réflexion prospective, leur absence de courage pour oser des réformes profondes ... sauf celles purement dogmatiques, leur manque d'écoute et de concertation ... cette colère, vous avez pu la lire dans nos éditoriaux au fil des numéros du CDF. Quand les politiques vous expliquent qu'ils ne peuvent pas accepter une revalorisation de nos actes opposables parce que « ça ne passerait pas dans l'opinion publique », on se frotte les yeux. Alors qu'ils viennent de dire que cette demande était légitime.

En colère également vers les vrais décideurs : en supprimant ce qu'ils appellent les « restrictions injustifiées », ceux qui veulent faire entrer les capitaux dans notre secteur pour faire de nous des salariés de leurs super structures ... ceux qui ont intérêt à ce que la situation actuelle perdure pour arriver comme des sauveurs en annonçant la baisse des coûts et des prix ... Serait-ce une répétition de la bataille désespérée des petits commerçants contre les supermarchés ... Ou bien saurons-nous donner à l'histoire une autre fin ?

Colère encore vers ceux qui, dans la profession, n'ont pas compris les enjeux et assurent qu'il suffit de demander pour



obtenir ... vers ceux qui se taisent lors des négociations et balancent ensuite leurs petites phrases mensongères et assassines sur le manque de combattivité de la CNSD. Vers ceux qui trompent nos confrères pour leur laisser de faux espoirs et mentent juste pour se faire mousser. Et qui, ensuite,

n'ont pas froid aux yeux pour prôner l'union sacrée de la profession.



Soutenus par un groupuscule de petits flingueurs sur les réseaux sociaux (on se demande quand est-ce qu'ils travaillent) ils pourrissent tout ce

qu'ils touchent de leur clavier et cherchent à nous pousser dans la surenchère. Bravo à ceux qui cherchent le dialogue avec eux, mais sachez qu'il est vain. C'est par d'autres voies que nous devons expliquer les choses.

Enfin ma colère va parfois vers vous : vous savez à quel point je prône le dialogue et l'échange : vos critiques et commentaires, parfois sans concession, nous permettent d'expliquer nos actions, mais aussi de corriger le tir quand des erreurs ont été commises, de rattraper des oublis et des manques. Ces échanges sont vitaux pour notre démocratie.

Mais d'autres critiques m'ont blessée – nous ont blessés - et parfois amené à réagir. Que nos actions ne suscitent pas des torrents de mercis et bravos, normal. Nous faisons notre job. D'ailleurs, entre nous circule la plaisanterie suivante : « pas de réaction, donc approbation » !

Mais que les actions ridicules, ostentatoires ou creuses des autres suscitent louanges et approbation auprès de nos troupes et nos cadres, **ça fait mal !** Surtout quand l'action est une pâle copie de la nôtre ! Au point de nous demander si tout ce que nous faisons est connu et relayé. Au point de s'interroger sur la peur de dire que ce que fait la CNSD est bien ! Au point de démotiver ceux qui s'investissent dans un travail créatif de qualité. Au point même de nous demander si tout le travail fait est vraiment utile !

Lisez-vous tout ce que nous vous envoyons ? Peut-être y en a-t-il trop ? Mais dès que l'information n'est pas donnée, il se trouve toujours quelqu'un pour nous le reprocher. Mais surtout, répercutiez-vous vers



nos confrères ces informations et explications que nous vous donnons ? On en revient ainsi à l'absence de « faire savoir » évoqué au début de mon allocution : nous, au niveau national, ne le faisons sans doute pas assez bien, mais vous qui êtes nos relais, nos interfaces, êtes-vous sûrs de bien le faire ?



### Fier d'être CNSD

Cette interrogation que je vous lance, me fait arriver au point suivant : cette tiédeur dans la défense de l'action confédérale, est-elle le signe que beaucoup ont perdu le feu sacré, celui qui les a amené à se syndiquer, puis à prendre des responsabilités ... que certains ne ressentent pas cette fierté d'être CNSD alors qu'elle est le souffle et l'essence même de notre engagement syndical!

Depuis 80 ans, notre confédération a été au cœur de tous les combats, de toutes les évolutions majeures qui ont permis aux chirurgiens-dentistes de passer de la catégorie « arracheurs de dents » à celle de « médecins de la bouche », spécialité médicale à part entière. Situation qui nous permet aujourd'hui de nous battre contre ceux qui voudraient nous transformer en simples revendeurs de prothèse. L'histoire de notre syndicalisme, de ses actions et des évolutions fondamentales qu'il a amenées, je ne vous la retracerai pas maintenant. Elle fera l'objet de publications lors de la célébration de cet anniversaire, en fin d'année et je vous engage à les lire et à les faire connaître auprès de nos confrères. Car rien n'est jamais acquis, d'autres que moi l'ont déjà martelé ... et ce qui se passe dans des pays voisins a de quoi nous rendre fiers d'avoir protégé notre environnement professionnel, par des barrières et un espace d'exercice médicalisé qui nous mettent un peu à l'abri des prédateurs. Sans doute ne rappelons nous pas assez souvent ces actions et ces combats, cette histoire : j'en veux pour preuve, l'impossibilité pour certains d'entre vous d'expliquer pourquoi la CNSD a été visionnaire quand elle a signé, après de longs débats, le protocole MGEN en 1996. L'impossibilité d'argumenter contre ceux qui clament que cette signature a « creusé la tombe de la profession ». Laisser penser que la CNSD a inventé les réseaux des assureurs privés, c'est nous faire trop d'honneur !

### Réseaux

- ▶ Etats Unis : années 70 :
- ▶ HMO = Health maintenance organizations
- ▶ PPO Preferred Provider organizations
- ▶ POS Point of service
- ▶ PSO Provider Sponsor organizations
- ▶ Pays-Bas
- ▶ 1984 = groupe de réflexion AXA (Bebear) et expérimentation
- ▶ 2003 = Santéclair
- ▶ 1996 = protocole CNSD/MGEN
- ▶ Réseau négocié
- ▶ Réseau non négocié

Dès les années 70, les « managed care » se développaient aux Etats-Unis : réseaux fermés au départ (les HMO) puis réseaux mixtes plus ouverts (PPO, POS et PSO) : la concurrence entre les acheteurs de services de santé était une réalité, pour les assureurs privés, mais aussi pour les assureurs publics. Dans d'autres pays,

ces réseaux se mettaient en place progressivement. Penser alors qu'ils n'arriveraient pas chez nous était simplement irresponsable. Je le redis donc, la CNSD a su anticiper les évolutions et se placer au cœur du système en allant négocier et protocoliser avec la MGEN : même si cet accord était imparfait, même si le faire vivre a été et reste compliqué, même s'il risque de nous échapper en raison des bouleversements profonds du monde assurantiel, il reste un socle qui nous donne légitimité et crédibilité pour aller nous battre contre les dérives des complémentaires santé.

de 1991 à 2014

Dépenses dentaires	4,57	à 10,6 Mds€	(x2,3)
AMO	1,82	à 3,7 Md€	(x2)
AMC	0,6	à 4,6 Md€	(x 8)
Reste à charge	2,12	à 2,2 Md€	(stable)
Inflation			x 1,48
SMIC horaire brut			x 1,93
CA cabinets dentaires			x 1,81
Revenus chirurgiens-dentistes			x 1,55

Lors de l'AG de décembre, Thierry vous avait prouvé que, contrairement aux discours démagogiques, la politique de la CNSD n'a pas coulé la profession. Ce même message, démonstration à l'appui, je l'ai porté dans les AG où j'ai été invitée : les chiffres parlent d'eux-mêmes et nos confrères sont surpris de les voir, de les découvrir, car ils sont à contre-courant du ressenti général, de la « propagande

ambiante » devrai-je dire. Regardez-les ...

Qu'on le veuille ou non, il saute aux yeux que les assureurs complémentaires sont devenus une composante incontournable, qu'on ne peut les ignorer, encore moins les mépriser, mais qu'on doit au contraire les amener au dialogue, à la négociation, comme nous l'avons fait avec la signature des avenants 2 et 3, et la Charte de bonnes pratiques. **Nous n'avons rien vendu ... nous avons commencé à construire. Pour ne pas laisser faire sans nous, contre nous.** Pour demeurer un acteur de notre futur exercice, de notre avenir. Ce n'est pas en se dressant face à la mer qui monte, qu'on évite la noyade. Oui, la CNSD est le syndicat prospectif et moderne, qui sait avancer avec la société, qui anticipe les évolutions sociales et protège la profession en les accompagnant.

La force de la CNSD, c'est aussi de construire des dossiers, de préparer des argumentaires dont chacun reconnaît la qualité. C'est de bâtir des actions en se donnant toutes les chances de réussir face à ceux qui nous déclarent la guerre. C'est de se poser toujours des questions sur les conséquences de ses actes et les risques de nuisances par ricochet. Nous ne ferons jamais passer une frénétique communication avant l'efficacité ... même si c'est frustrant ! **Ce sont les victoires, petites ou grandes - peu visibles - qui font les plus réelles avancées !**

Enfin la CNSD ne se trompe pas d'adversaire : pour nous, il est et sera toujours à l'extérieur de la profession. Ce qui ne signifie pas que nous laisserons diffuser sans réagir les mensonges rassurants. Il faut savoir dire des vérités qui dérangent. Et mettre en évidence les promesses qui ne pourront pas être tenues.

Si vous n'êtes pas persuadés que votre syndicat est le meilleur, si vous ne croyez pas à ses orientations, ses actions et ses résultats, comment voulez-vous être crédibles auprès de ceux qui nous rejoignent et auxquels vous demandez du soutien ? Au-delà des groupies inconditionnels que

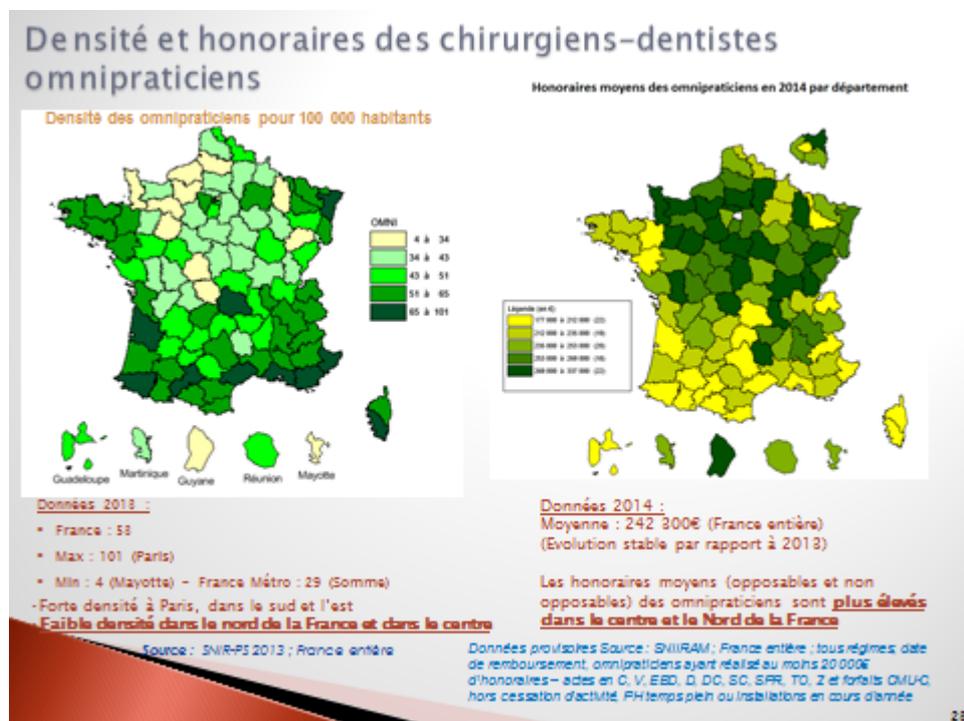


concerter, unir nos énergies et nos moyens, pour agir contre des adversaires communs et remporter quelques succès, que ce soit sur un échelon national ou local. Cela a été possible chaque fois que des hommes, des femmes, des structures se respectent et se parlent ! Même en période de combat électoral, je ne dérogerai pas à ce qui est inhérent à mon fonctionnement ... **ce qui n'empêche pas de donner des baffes quand elles s'imposent !**

Nous allons maintenant entrer plus au cœur des dossiers : j'en ai privilégié quelques-uns mais ce choix ne prétend pas être exhaustif.

## Démographie

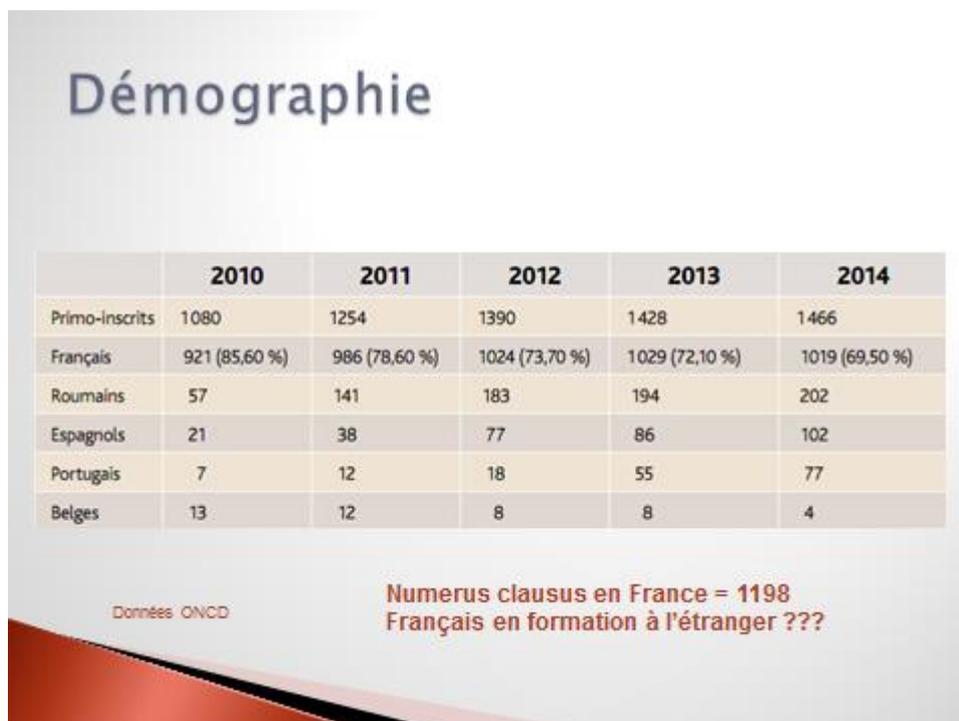
Je vous l'ai déjà dit plus tôt, notre démographie professionnelle qui était une de nos forces, est en train de se transformer en talon d'Achille.



Quelques tableaux pour le mettre en évidence : la première diapositive met en parallèle les déséquilibres démographiques sur notre territoire et la disparité des chiffres d'affaires réalisés. Vous constaterez que c'est dans les zones les plus denses que les honoraires globaux perçus sont les plus bas ...

j'aurais pu y ajouter une diapositive fétiche de l'assurance maladie : celle des honoraires libres, plus élevés dans les zones denses ... je ne vous ferai pas l'explication de texte, tout le monde la comprend dans la logique actuelle des fragiles équilibres économiques de nos cabinets.

L'image suivante vous fait apparaître un fait qui a totalement changé tous les paramètres démographiques annoncés il y a quelques années encore : l'arrivée des diplômés étrangers sur notre



territoire. Le déficit que l'on nous promettait se transforme en pléthore dont les conséquences seraient dévastatrices pour la profession. Et nous commençons à peine à voir revenir nos jeunes partis contourner le numerus clausus dans les universités privées roumaines, espagnoles, portugaises ... leur

nombre est difficile à évaluer de façon précise, plusieurs centaines sans doute. Ce qui est certain, c'est qu'il croit de façon exponentielle.

Nous avons mis en place par la voie conventionnelle des dispositifs d'aide à l'installation et au maintien dans les zones très sous dotées : fin décembre 2014, 59 contrats d'installation et 389 d'aide

### Suivi du dispositif démographique : suivi des adhésions au Contrat Incitatif Chirurgien-Dentiste (CICD)

*Pour rappel à fin 2013 :*

*159 contrats incitatifs chirurgiens dentistes (CICD) signés depuis l'entrée en vigueur du dispositif, soit un taux d'adhésion de près de 21%*

*Nombre de contrats en cours à fin décembre 2014 :*

Type de contrats à fin 2014	Nombre de contrats	%
Option 1 : Première installation dans la zone déficitaire	59	13%
Option 2 : Maintien dans la zone déficitaire	389	87%
<b>Total</b>	<b>448</b>	<b>100%</b>

A fin décembre 2014, 448 chirurgiens dentistes ont adhéré au contrat incitatif dont 59 (13%) pour une première installation et 389 (87%) pour un maintien en zone « très sous dotée », soit un taux d'adhésion de 58%

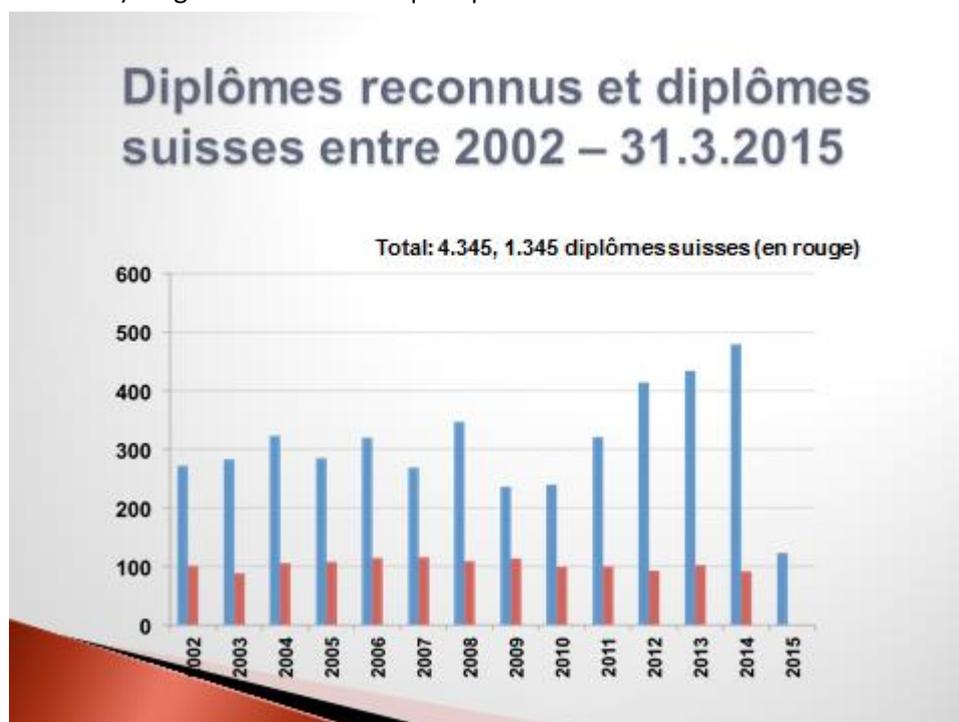
au maintien avaient été signés. Ce qui représente, et c'est le chiffre important qui peut nous permettre de saluer un résultat positif, 58% des bénéficiaires potentiels. Ces dispositifs doivent maintenant être améliorés : plus adaptables à l'évolution des données, plus souples : c'est sans nul doute un des

sujets que les régions seront plus à même de traiter que l'échelon national.

Mais je suis bien consciente que le seul traitement incitatif ne suffira pas à améliorer la situation actuelle et, surtout, future. Deux voies doivent être privilégiées :

- La régulation conventionnelle : c'est la voie qui a permis à certains pays de réguler la démographie : j'ai plus particulièrement à l'esprit la Belgique et l'Autriche. Certes, ce conventionnement ne pourra pas faire preuve de discrimination entre les nationalités, les diplômés ... mais peut-être sera-t-il possible d'y insérer des critères laissant un avantage à nos diplômés ?
- La voie européenne : il nous est récemment apparu que notre situation n'était pas bien connue des décideurs européens. Roland me racontait il y a quelques jours, une rencontre entre le bureau du CED et un représentant de la Commission européenne : ce dernier était venu plaider pour les pays les plus à l'Est qui, voyant leur territoire se désertifier et les professionnels de santé partir vers des cieux plus favorables économiquement, réclamaient des compensations, financières évidemment, pour le préjudice subi. Mais ce qui n'avait pas été compris par la Commission, c'est que pour certains pays, comme le nôtre, cette immigration n'était pas demandée et qu'elle était même source de déstabilisation ! Nous allons donc, avec l'aide de nos spécialistes en démographie, réaliser un dossier visant à informer les instances européennes de notre situation, et des conséquences de la libre situation des hommes et des diplômés. Des règles en matière de formation initiale, correspondant au besoin de chaque pays sont un préalable indispensable. Une équivalence réelle entre les diplômés, avec un contrôle possible est une autre nécessité, car aujourd'hui, c'est chaque Etat qui garantit que sa formation correspond aux critères de la directive Qualifications professionnelles. La confiance n'exclut pas le contrôle !!!

Avant de clore ce dossier, je voudrais vous projeter deux diapos issues d'une présentation à laquelle j'ai assisté il y a une semaine, lors de l'assemblée générale de la SSO (Société suisse des médecins-dentistes). Regardez ces chiffres qui représentent le ratio entre les inscrits avec un diplôme suisse et



ceux avec un diplôme étranger : en 13 ans, c'est 2,2 diplômes étrangers pour un diplôme suisse. 1345 suisses seulement sur 4345 nouveaux installés. Souvenez-vous des alertes de nos amis suisses lors des deux dernières universités d'Été !

Et devinez quelle est la menace majeure qui se profile pour nos confrères suisses ? La mise en place d'une Sécurité sociale prenant en charge les soins dentaires. Inenvisageable dans un pays où la liberté tarifaire est une règle établie ! Et pourtant, la rupture de l'équilibre démographique,

l'augmentation de la population démunie - et oui, il y a des démunis chez les suisses – font apparaître la référence à « l'accès aux soins » si difficile à combattre ! Nos amis suisses espèrent que la population n'acceptera pas de cotiser pour bénéficier de cette prise en charge universelle, ils n'ont pas perçu que le contrôle de la prestation passe par



le coût de la prestation, la fameuse gestion du risque !

Cet exemple me semble probant pour justifier de la nécessité de contrôler notre démographie professionnelle. Et oublier l'argument de la suppression du numerus clausus qui ne ferait que déséquilibrer encore plus le système, en sachant que nos facs n'ont absolument pas les moyens de former d'avantage d'étudiants ... déjà, avec les effectifs actuels, certaines sont dans des situations misérables.

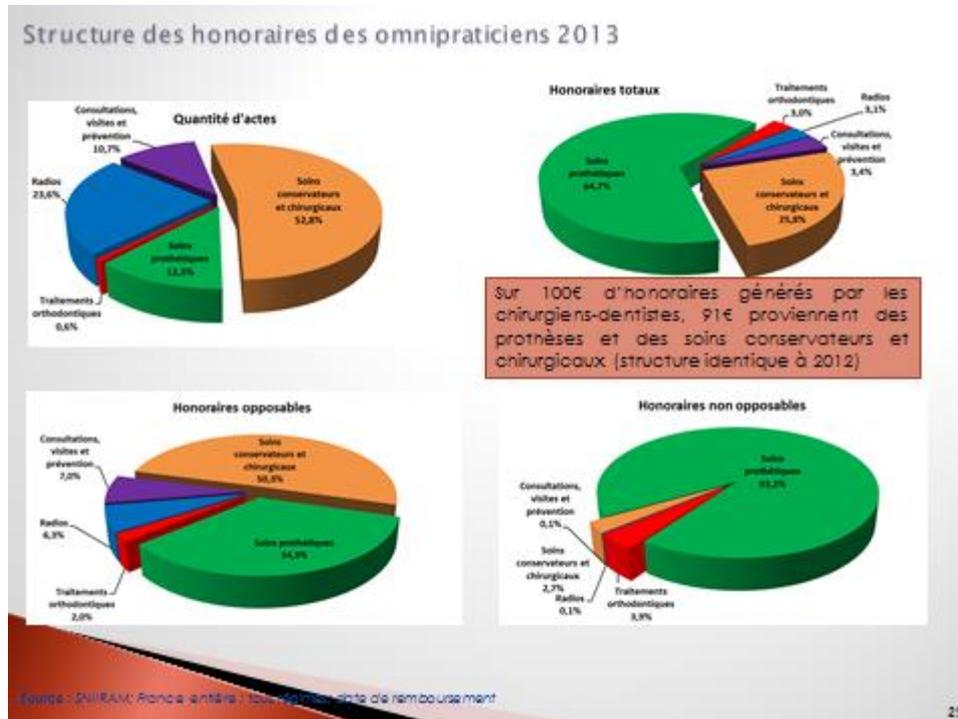
Nous allons donc devoir revoir nos fondamentaux, et accepter des régulations pour sauver l'exercice de nos jeunes. Il ne s'agit pas de toucher à la liberté d'installation, il s'agit de la rendre moins attractive dans certains endroits. Si nous ne réussissons pas à imposer notre vision, nous serons débordés !

Ce constat sur la démographie est un des éléments qui doivent nous motiver à œuvrer à un des plus important projet de réforme jamais porté par la CNSD.

## Réforme structurelle

Tous les acteurs s'accordent sur la nécessité de restructurer la médecine bucco-dentaire, dont les bases de remboursement des soins opposables et à entente directe, bloquées ces dernières

décennies, sont inadaptées à la réalité économique.



L'objectif, faut-il vous le rappeler, est de rééquilibrer la structure des honoraires des chirurgiens-dentistes particulièrement

déséquilibrée, et de permettre ainsi à tout cabinet dentaire de vivre de ses seuls soins conservateurs et chirurgicaux : cette réforme aurait un effet favorable sur le sujet précédent – la démographie – puisqu'on sait aujourd'hui que tous les territoires ne sont pas économiquement viables pour un cabinet dentaire. D'autant, faut-il le rappeler que la moyenne des honoraires masque d'énormes disparités.

Le système s'est pourtant installé au fil du temps, l'investissement massif des complémentaires a permis de garder stable le reste à charge des patients, mais nos honoraires de prévention, soins et chirurgie n'ont pas bénéficié de cet investissement. Je le dis souvent ces derniers temps : je suis convaincue que tout le monde se satisfait de ce système : la sécu pour laquelle nous sommes de bons élèves, régulièrement sous l'ONDAM, les complémentaires pour lesquelles la prothèse dentaire est, avec les lunettes, le « produit » phare de mise en concurrence. Nos politiques, qui peuvent nous désigner du doigt dès qu'il s'agit de chercher un coupable. Et nous plafonner les honoraires libres dès qu'il s'agit de satisfaire les mécontents. Vous le savez, ils en ont tout le pouvoir. Vous avez aimé les tarifs CMUC de Madame Aubry, vous adorerez les ACS de Madame Touraine ! Qui voudrait donc changer ce système à part nous et peut-être nos patients ?

J'espère qu'aucun de vous ne pense qu'il suffira de dire non pour que rien ne se passe. Voilà pourquoi, une fois de plus, nous allons devoir nous montrer imaginatifs et pro actifs ... pour ne pas subir !

La première étape, sera de fixer des bases de remboursement à un niveau économiquement viable, tant pour les soins opposables que pour les soins à honoraires libres. Compte tenu de la situation financière de l'Assurance Maladie obligatoire qui ne pourra pas exploser l'enveloppe budgétaire actuelle, il sera nécessaire de trouver la majeure partie du financement auprès de l'Assurance Maladie complémentaire. Comment ? Deux voies sont possibles :

- Adapter le ticket modérateur.
- Autoriser des dépassements sur les tarifs opposables (et ce seront en l'occurrence vraiment des dépassements comme chez les médecins secteur 2).

La fixation de bases de remboursement viables économiquement permettrait d'améliorer l'accès aux soins des patients, leur donnerait une meilleure visibilité des prestations complémentaires, permettrait une meilleure mutualisation du risque et diminuerait les frais de gestion des complémentaires qui, en se calquant sur les bases de remboursement, seraient ainsi dispensées de développer des systèmes de gestion spécifiques et fort coûteux. Ces sommes seraient mieux employées à améliorer la prise en charge des soins bucco-dentaires que de payer des campagnes publicitaires coûteuses visant à promouvoir la prise en charge de la prothèse.

Il y a dans les frais de gestion des organismes complémentaires un vrai gisement.

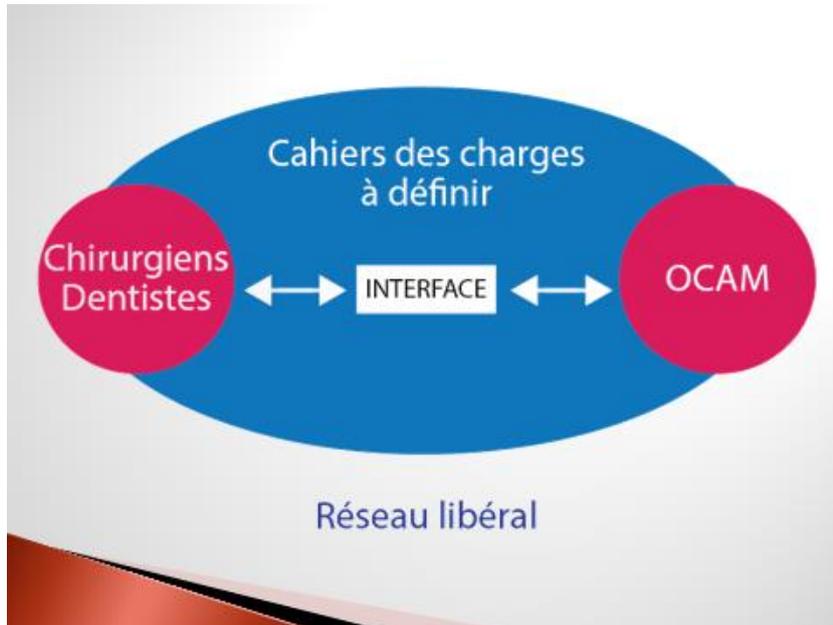
C'est par la voie conventionnelle que cette évolution, et je dirai même révolution, doit se faire. En utilisant ce qui existe déjà : la négociation nationale tripartite avec l'AMO et l'AMC. En nous appuyant sur la CCAM, outil de clarification de notre nomenclature, qui permettra la réalisation de calculs d'impact budgétaire. Et pourquoi ne pas utiliser le principe du « Contrat d'Accès aux soins » signé par les médecins qui a mis en place un nouveau secteur conventionnel optionnel : en contrepartie de majorations tarifaires, les médecins s'engagent sur une modération de leurs dépassements. Pour nous, il ne s'agit évidemment pas de reproduire le schéma choisi par les médecins, mais d'utiliser l'idée pour l'adapter à nos besoins. Mais retenez bien l'idée de l'OPTIONNEL : nous n'imposerons pas à tous de changer de paradigme, ceux qui estiment qu'ils pourront continuer dans le système actuel seront libres de le faire.

Le plus difficile sera de convaincre les politiques de soutenir ce projet : une vraie réforme de fond, redonnant une cohérence au système, construite dans la concertation, n'est-ce pas vendeur ? En tous cas, c'est ce dont il faudra les convaincre, tout en préparant des répliques adéquates à ceux qui ont entamé la mercantilisation de notre environnement professionnel. Parmi ces réponses, le réseau libéral doit voir le jour.

## **Réseau libéral**

Abordons maintenant un projet qui a dû quelque peu vous interpellé dans ma profession de foi : celui du réseau libéral. De quoi s'agit-il ? A plusieurs reprises, lors de la discussion sur les réseaux des complémentaires, des confrères m'ont interpellée en disant : « et pourquoi ne pas monter notre propre réseau pour reprendre la main ». L'idée a fait son chemin, d'autant qu'est venu se greffer dessus la problématique des échanges avec les complémentaires, la dématérialisation, le tiers-payant, etc ...

L'idée de base est la suivante : un super réseau auquel adhèreraient les chirurgiens-dentistes d'une part, les complémentaires santé d'autre part. Il serait la réponse aux réseaux à adhésion individuelle que nous rejetons et ferait perdre sa raison d'être aux plateformes de service. Un cahier des charges



définissant des engagements pour les uns et les autres serait à définir. L'objectif sera évidemment d'y faire adhérer un maximum de confrères et d'organismes complémentaires et supprimer ainsi tout détournement de patients.

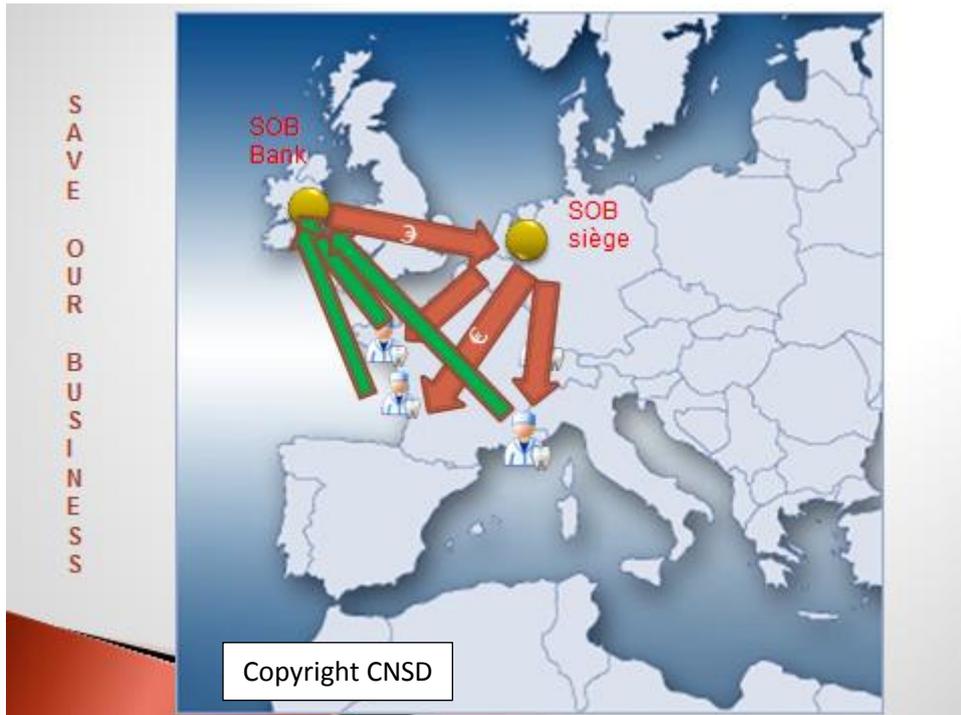
Ce réseau : nous aurions dû le créer il y a longtemps. Dès que d'autres que nous ont commencé à parler de qualité, sécurité, services en s'appropriant ces critères.

Lieu de dialogue qui permettrait de négocier les prestations des complémentaires, interface d'échanges et de gestion entre les praticiens et les OCAM, on peut tout imaginer... en résumé, pour contrer les réseaux « commerciaux », créons notre réseau qui réaffirme la médicalité de notre exercice ! Si vous me donnez mandat de le faire, ce sera un objectif majeur des trois prochaines années, couplé à la réforme structurelle. Car la négociation nationale tripartite qui nous permettra de négocier un socle commun conventionnel, ne supprimera pas la diversité de la famille complémentaire. Nous aurons besoin de cette seconde interface.

Mes chers amis, je vous en conjure, n'ayez pas peur d'oser ... la prudence, et on peut même dire, la frilosité, nous a fait perdre des batailles et laissé le champ libre à des plus imaginatifs que nous. L'avenir ne se construit pas en ayant le regard tourné vers le passé.

On peut aller plus loin... beaucoup plus loin !

L'imagination fertile de certains membres du bureau a suggéré un projet baptisé SOB (Save Our Business) : création par la CNSD d'une société économique ; Délocalisation de son siège dans un pays voisin fiscalement plus attractif ; Adhésion des praticiens à la structure comme investisseurs ; Retour des bénéfices par la voie fiscalement la plus avantageuse ... utopique ou trop théorique ?!, peut-être, mais à un moment, il faudra sans doute utiliser les mêmes armes que nos adversaires emploient pour nous battre et convaincre nos confrères que leur salut passe par la réunion de nos énergies et de non par le repli sur soi. **Nous ne sauverons pas nos peaux individuellement, nous le ferons collectivement !**



Ce petit moment de délire (mais peut-être pas ?) nous amène naturellement vers les dossiers économiques.

## Dossiers économiques

- Fiscalité, comité de liaison des A.A, AA ET AGC

Ces dossiers font partie de ceux qui ont été un peu moins en vue ces dernières années ils n'ont pour autant pas été oubliés. Une attention particulière devra cependant leur être portée.

→ Des propositions fiscales spécifiques à notre profession devront systématiquement être rédigées et portées lors de tout projet de loi de finances, comme nous le faisons déjà pour les lois de financements de la Sécurité sociale. Un dossier économique et fiscal spécifique devra être rédigé afin de servir d'argumentaire vis-à-vis de nos interlocuteurs politiques. Voici quelques unes des pistes

- Augmenter le seuil de 500 € HT en ce qui concerne la déductibilité du petit outillage
- Développer l'amortissement dégressif en ce qui concerne nos investissements et plus particulièrement les investissements relatifs à la mise aux normes
- S'inscrire dans le nouveau pacte de réindustrialisations dont nous sommes exclus
- Prêt à taux zéro pour l'acquisition des cabinets ou leur regroupement, afin de favoriser la transmission de nos T.P.E

→ Associations agréées et Comité de liaison

Les regroupements initiés devront se poursuivre avec le concours du Comité de Liaison géré depuis cette année par la Confédération.

La création de 3 AGC régionales, fonctionnant depuis un an, est complétée par celle d'une AGC Nationale dont le fonctionnement sera amorcé au lendemain de la loi de simplification fiscale

(promise pour Juillet 2015 après les conclusions du bureau de BERCY concernant la réforme des A.A suite au rapport de la cour des comptes).

RCP

Il nous faudra par ailleurs réfléchir à la visibilité de notre cotisation RCP dans notre cotisation syndicale : il est plus que probable que cette assurance augmentera dans les années futures, il ne faudrait pas que ce soit un frein à la syndicalisation. Un travail devra être mené avec la MACSF et la commission des affaires économiques pour trouver des solutions.

## **Affaires sociales**

- Représentativité patronale

En 2017, la représentativité des organisations d'employeurs va être définie à partir de leur audience. Pour être une organisation représentative, il faudra représenter au moins 8% de l'ensemble des chirurgiens-dentistes syndiqués (employeurs ou non), décompte fait au 31 décembre 2015. Le nombre d'adhérents devra être certifié par un commissaire aux comptes. Nous allons donc enfin connaître le nombre d'adhérents de la FSDL et de l'UJCD. Nous devons poser notre candidature en 2016 suivant des modalités qui restent à définir par décret. Et chose importante : pour pouvoir s'opposer à un accord, une OP devra compter 50% au minimum des salariés de la branche, soit 17000 salariés environ pour ce qui nous concerne. En parallèle, il y aura de nouvelles élections pour les organisations de salariés en 2017 : leur résultat sera important car en fonction des résultats, les majorités peuvent se modifier et donc changer les négociations. Il faut savoir qu'actuellement dans la branche, la FNISPAD, syndicat autonome comptabilise plus de 43% des suffrages et peut donc signer seule des accords. Les autres organisations n'ont pas la majorité d'opposition.

- Formation professionnelle et évolution des personnels

Deux objectifs dans la loi de 2014 : un meilleur accès des salariés à la formation par la création du compte personnel de formation. Une implication plus forte des employeurs dans le parcours professionnel par les entretiens professionnels obligatoires. Les employeurs devront devenir de véritables managers de leur personnel. Une réflexion devra donc être menée sur cette formation continue actuellement très insuffisante : 9% en moyenne sur une année. Une des difficultés vient de nos très petits effectifs car un salarié en formation ne participe plus à la bonne marche du cabinet. C'est corroboré par le fait que les cabinets qui comptent plusieurs salariés sont ceux qui forment le plus et le plus souvent. La solution du E-learning pourrait être une piste intéressante.

Depuis le 1er janvier 2015, les contributions des employeurs financent l'accès des salariés au compte personnel de formation, le congé individuel de formation et la professionnalisation.

Pour nous il y a un enjeu majeur : celui de garder nos salariés dont nous avons, le plus souvent, financé la formation initiale. Au bout de 12 à 14 ans, nombre de salariés quittent pourtant le cabinet faute de perspectives d'évolution. Ce sont nos salariés les plus expérimentés qui quittent la profession. Ceci explique en partie le nombre important de nouveaux salariés formés chaque année : environ 1700 AD pour 22000 employeurs ... c'est énorme !

Le travail qui a été mené depuis 2011 sur les compétences des personnels et les évolutions doit être poursuivi pour correspondre aux évolutions de nos exercices, permettre des perspectives de carrières à nos personnels et donner de l'attractivité pour les métiers que nous pouvons offrir. C'est pourquoi la réflexion sur l'évolution du métier d'AD, pour permettre de redonner du temps médical au praticien, va dans ce sens. Un niveau II d'assistantat dentaire, comprenant plus de connaissances et de compétences dans les domaines comme l'éducation thérapeutique du patient, la maintenance parodontale, l'implantologie, la chirurgie buccale et l'orthodontie sera mis à l'étude à partir d'un prérequis exigé. Il permettra d'ouvrir des perspectives aux salariés et, au chirurgien dentiste d'évoluer en s'entourant d'un personnel directement opérationnel. Si nous ne proposons rien, nous risquons de voir arriver des métiers dont nous ne voulons actuellement pas : c'est le cas de l'hygiéniste étudié actuellement par la Commission européenne.

L'organisation des cabinets doit aussi prendre en compte tout le volet administratif et de gestion : un toilettage de la formation de nos secrétaires devient indispensable.

Nous sommes convaincus qu'un cabinet bien organisé avec du personnel bien formé et dont les compétences sont complémentaires permet des gains de productivité et une gestion plus rigoureuse.  
**Pensons à l'organisation de l'entreprise libérale de santé de demain !**

- Evaluation des risques et pénibilité :

Introduite par la loi de 2012 portant réforme des retraites, la pénibilité des salariés doit être évaluée par rapport aux expositions à certains risques. C'est aux employeurs qu'incombe la responsabilité de déterminer les expositions des salariés. De plus, tous les employeurs vont payer pour alimenter un fond qui devrait permettre aux salariés concernés par la pénibilité de partir plus tôt à la retraite ou d'engager une formation pour changer d'emploi. C'est une « usine à gaz » qui fait l'unanimité contre elle de la part des organisations patronales !

Comment répondre au problème ? En commençant par mettre en place un groupe de travail chargé de rechercher, à partir de l'évaluation des risques spécifiques à nos personnels (TMS, exposition aux bruits, travail sur écran ...) des critères qui pourraient être retenus en les adaptant. Puis une négociation pourrait être engagée. Nous devons nous emparer de ce sujet pour essayer de « déminer » avant des contentieux éventuels.

- Convention collective :

La réécriture de la Convention collective a été mise en veilleuse en raison de la succession de réformes sociales. Si une pause se profilait, nous arriverons peut être à renégocier les points qui ont été volontairement écartés par les salariés.

D'ores et déjà deux projets d'accord seront mis sur la table dès 2015 : formation professionnelle suite à la loi de 2014 et l'annualisation de la durée du travail des salariés à temps plein.

Après la formation de nos salariés, la nôtre !

## Formation / UNAFOC



Nous avons vu naître le DPC. Nous avons soutenu l'idée de compléter la formation continue par une évaluation des pratiques ... mais très vite, il a fallu déchanter devant l'hydre à têtes multiples que l'Etat a mis en place. Ce DPC est l'exemple parfait de la capacité de nos gouvernants et des bureaucrates des ministères à tuer un projet ... devant le naufrage annoncé, une réforme se profile. Avec l'ensemble des

composantes de la profession, la CNSD a fait connaître son analyse de la situation par la publication d'un manifeste.

Nous avons demandé :

- la simplification globale du système
- une plus grande implication des professionnels dans les choix et dans les décisions.
- une périodicité de 3 ans de l'obligation, pour tenir compte des restrictions de budget.
- la confirmation de la limite à 1 seul DPC pris en charge par praticien et par période pour que le système implique le plus grand nombre.
- la fongibilité des enveloppes budgétaires entre professions pour s'adapter aux besoins variables.
- l'augmentation du budget annuel à 8,8M€ pour rester en cohérence avec les objectifs précédents.

Les réponses obtenues aujourd'hui sont :

- la mise en place d'un Conseil National de la Profession qui réintègre le Haut Conseil du DPC et gère les règles communes, les priorités nationales, les critères d'évaluation et de contrôle.
- mais l'Etat garde la main sur la direction du système.
- la fongibilité des budgets a été rejetée malgré l'avis majoritaire contraire des sections professionnelles (mais c'était la demande des médecins)
- contre toute logique budgétaire, il est à nouveau possible de suivre plusieurs DPC par an et par praticien : là encore, c'était la demande des médecins
- le budget 2015 est, pour nous, en régression par rapport au budget 2014 (5 millions). Toutes les autres professions ont profité de la réintégration de 20 millions de reliquats. Notre budget sera consommé dès le mois de juin. Aucune certitude n'existe pour 2016 pour lequel il ne reste que 10 millions de reliquat.
- Faut-il rappeler que le budget de la FCC était en son temps supérieur à cette enveloppe.

**Comment accepter que la Formation continue soit menée inexorablement à l'échec du fait d'un système DPC administré et géré de manière totalement incohérente ?** Ne faudrait-il pas purement

et simplement boycotter cette usine à gaz et revenir à une formation payée et gérée par la profession, répondant aux vrais besoins quitte à abandonner les 125 € par an et par praticien du DPC?

En ce qui concerne l'UNAFOC, la mission confiée à Annecy a été tenue : l'UNAFOC demeure un organisme de formation clé de la profession. Son efficacité et sa qualité ont pu être constatés en 2014 lors des 40 actions CCAM.

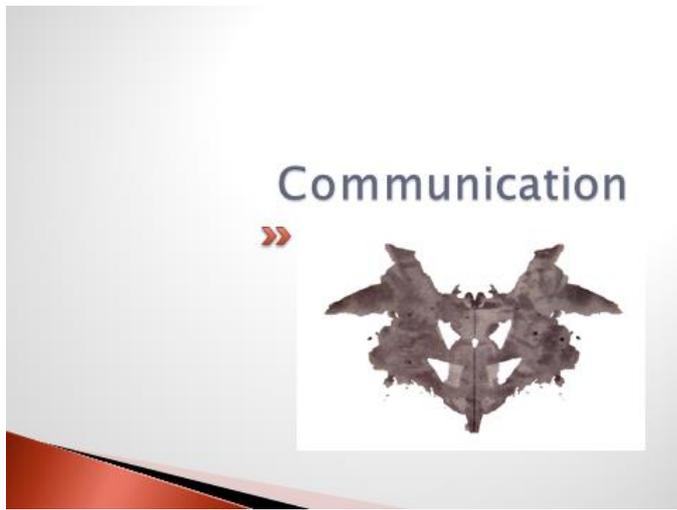
Un nouveau virage va devoir être négocié dans les prochaines années : celui du E-Learning. Cette méthode d'enseignement rendue possible par le développement d'internet offre des avantages précieux pour l'utilisateur : se former chez soi sans déplacement, la disponibilité 24/24, l'accès possible partout, la possibilité de fractionner la formation selon son choix, un accès ludique, une large gamme de sujets, une gestion automatisée des aspects administratifs.

Pour un Organisme de Formation, c'est un choix technologique obligatoire face à la concurrence. A terme c'est la possibilité de réaliser des économies d'échelle importantes et donc de baisser les coûts individuels de formation.

Cette évolution est très séduisante. Sa mise en œuvre est un pari audacieux car l'accès aux technologies indispensables est coûteux. Jusqu'alors interdite par l'absence de ressources propres, ce projet devient réalisable grâce à la réussite des actions CCAM et aux synergies avec la CNSD. La réflexion sur la mise en place d'une plateforme de e-learning est très avancée. Il s'agit d'un choix stratégique et politique qui devra être validé très rapidement.

Après les dossiers externes, abordons ceux plus internes à notre CNSD.

## **Communication**



La communication est un des sujets où chacun a des idées très précises de ce qui devrait être fait, et où chacun trouve à critiquer tout ce qui a été fait. La confrontation avec des professionnels de la communication nous remet souvent les idées en place et nous permet de revenir à une certaine humilité dans nos objectifs. Je suis convaincue que la communication n'est pas une science exacte, parce que comme dans les tests de Roschach, chacun y voit des choses différentes, selon des critères multiples et variés sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise.

Et puis il y a la cible ! Communiquer vers les médias ne demande pas le même message que vers les patients, où les confrères ... or on nous demande de cibler tout le monde dans le même message. Mission impossible vous devez vous en convaincre. D'autant que nous n'aurons jamais les moyens de



MMA, Axa, GMF ... et Cerise n'a pas accepté de quitter Groupama pour le salaire que lui offrait la CNSD pour voler au secours des chirurgiens-dentistes attaqués !

Ce décor étant planté, je voudrais vous convaincre que depuis 6 ans, nous avons mis beaucoup de moyens dans la communication avec quelques résultats. Aujourd'hui, nos communiqués sont régulièrement repris dans les dépêches d'agence et depuis

peu, j'ai même un contact direct à l'AFP, ce qui permet une diffusion plus massive de nos positions et actions. Savez-vous que le président de la FSDL me disait récemment qu'il n'envoyait plus ses communiqués à la presse car ils n'étaient jamais repris : il se contentait donc de les mettre sur le site ... et les réseaux sociaux. Si on ne prend pas le temps de comprendre comment fonctionne la presse et le relai d'information, on ne peut pas faire passer ses messages. Il a d'ailleurs fallu que la CNSD communique sur son soutien à la FSDL attaquée, pour les agences de presse s'intéressent au sujet, et viennent m'interroger ... moi !

Pour communiquer avec la presse, il faut être capable de leur donner rapidement des données : c'est pour cette raison que j'ai fait créer ces fiches donnant une photographie rapide de notre profession, reprises désormais par les médias et utilisées par les politiques que nous rencontrons. Ces fiches de données devront être enrichies : il est important que ce soit notre information qui soit utilisée, pas celle des autres.



Je n'ai pas besoin de vous rappeler la qualité du travail de Julie et Christophe qui mettent en musique et en image nos idées les plus folles, en revenant maintes fois sur l'ouvrage suite à nos corrections et relectures multiples. Ça paraît simple et évident une fois le travail abouti, mais vous n'imaginez pas les heures passées autour d'un simple document. Celui que Daniel vous a présenté mercredi sur le document d'accompagnement du devis a sans doute été le plus modifié, réécrit,

reconçu ... nous voulons toujours trop en dire, or la communication doit être lisible et concise, donc courte ! Or l'art de la concision n'est pas inné chez nombre d'entre nous !

Communication réussie encore avec le film « Prothésez moi ». A part quelques mauvais coucheurs, tout le monde a reconnu la qualité du travail pour faire passer le message : nous ne sommes pas de vendeurs de prothèse. Nous avons lancé le chantier suivant, avec la même agence sur le thème du coût d'un cabinet dentaire.

Lors du prochain mandat, nous allons tenter d'améliorer encore plus la synergie entre nos différents outils et pôles de communication : le CDF, le site, les réseaux sociaux, les médias ...



## CDF

Roland a su lui redonner un nouveau souffle. Le défi sera grand pour son successeur qui pourra compter sur une synergie sans faille avec toute l'équipe confédérale. La maquette devra être revue : c'est indispensable au bout de quelques années. Dans le cadre de la mutualisation avec les autres outils de communication, il faudra réfléchir à un partage des

missions : le CDF pourrait se concentrer sur des dossiers de fond plus importants et de qualité, l'information médiante et immédiate revenant aux moyens électroniques. Une nouvelle réduction du nombre de numéros (25 numéros au lieu de 32) permettrait un CDF plus réfléchi tenant compte des impératifs économiques et de la qualité demandée.

## **CDF Numérique**

Mise en place sous la précédente mandature, l'application devra être relancée. Tous ceux qui l'utilisent l'ont adoptée et ne pourraient plus s'en passer. Encore faut-il la connaître !

Des moyens nouveaux seront mis en œuvre pour le promouvoir et le coût d'abonnement devra être définitivement fixé pour la fin de l'année. Après diverses études, il paraît cohérent de proposer un abonnement CDF Numérique seul à 60 € contre 80 € pour le CDF papier pour les syndiqués. L'accès gratuit au CDF numérique restant la règle pour les abonnées papier. Des moyens doivent par ailleurs être mis pour créer un véritable outil interactif multimédia.

## **WEB**

Le site cnsd.fr fait partie des réussites de la mandature si on se fonde sur sa visibilité. Le nombre de pages vues a été multiplié par 3 en 3 ans et la demande de pub via cet outil de communication est grandissante. Un relookage et un toilettage seront indispensables pour redonner un nouveau souffle et supprimer ou actualiser les informations. Un élu devra superviser ce travail. Il faudra aménager plus d'espace publicitaire pour compenser la baisse de la publicité du CDF papier et répondre aux demandes.

Le moteur de recherche devra être amélioré : aujourd'hui, il ne répond pas aux critères de qualité indispensables. L'architecture de l'information devra également être améliorée.

Liée au site Web, la Lettre de la CNSD hebdomadaire est insuffisamment connue de nos cadres et de nos adhérents. Nombre de cadres n'y sont pas abonnés : il paraît indispensable que tous le soient, et tous vont y être inscrits. Ne vous désabonnez pas : c'est un moyen indispensable de vous tenir informés régulièrement, au-delà des informations que nous faisons parvenir via les lettres aux présidents et infoflash.

## **Organisation** **maison**

Dans le même esprit, le fonctionnement de la maison doit être revu afin de l'adapter aux exigences d'aujourd'hui. Comme toutes les entreprises, la CNSD devra se réformer pour être plus efficace et plus réactive. Certes, nous n'avons pas attendu pour

entreprendre des modifications, mais nous devons aller plus loin : nous n'aurons pas le choix !

En août dernier, un séminaire de réflexion a été exclusivement consacré au devenir de notre maison en nous projetant dans le futur et en tenant compte d'une possible baisse des cotisations. En partant du constat que la vie associative, quels que soient les domaines, enregistre des « pannes » de



vocation et donc d'adhésions. Le syndicalisme n'échappe pas à ce phénomène, même si notre profession reste encore une exception. Nous avons modélisé un fonctionnement selon une hypothèse de 11 000 adhérents. Rassurez-vous, ce n'est en aucun cas un objectif, mais en ces périodes troublées, l'erreur serait de minimiser les risques et par défaut de clairvoyance, mettre en péril notre confédération. Vous seriez d'ailleurs les premiers à nous reprocher de n'avoir su anticiper.

Le monde actuel exige des réponses immédiates ;

- tant à l'extérieur où nous sommes de plus en plus sollicités dans l'urgence, et où il nous faut monter des dossiers argumentés dans des délais de plus en plus courts,
- qu'à l'intérieur, et là je m'adresse à vous mes chers amis, qui nous demandez des réponses et des réactions quasi instantanées.

Tout ceci exige de la part des élus comme du personnel de la maison, compétence, disponibilité, adaptabilité, professionnalisme et investissement permanents. Et dans ce domaine encore, vous pouvez saisir la différence entre un syndicat comme le nôtre et nos « amis concurrents ».

Le Secrétaire Général aura la mission délicate de poursuivre dans la mise en ordre de marche de notre maison, pour répondre à ces nouvelles exigences et de relever ces défis. Il s'y emploie, pour que nous puissions être le plus efficient et à votre service.



## Finances

La Trésorerie de la CNSD est saine voire très saine. Les résultats positifs accumulés depuis plus de 10 ans portent le montant de nos réserves financières à plus de 4 Millions d'euros ; nous sommes totalement propriétaire du siège 54 rue Ampère estimé à 15 Millions d'euros et nous n'avons aucun crédit.

Au vu de la baisse de rémunération de nos placements en dessous de 1 %

actuellement et de la faiblesse des taux d'intérêt pour emprunter moins de 2 % une étude très poussée sera réalisée afin de déterminer de l'opportunité de diversifier ces réserves.

Michel vous avait présenté ce projet à la dernière AG : je pense qu'il est souhaitable d'aller plus en avant, afin d'optimiser ces résultats.

La Commission des Finances en collaboration avec la Trésorerie devra nous faire des propositions.

- Cotisations

La part nationale de la cotisation et le CDF n'a pas augmenté depuis plus de 6 ans.

Aujourd'hui la situation économique de la CNSD va évoluer et bien que nous essayions ensemble de maîtriser les dépenses, je souhaite que l'augmentation de la cotisation durant ma prochaine mandature suive l'évolution de l'inflation ; si l'on se fonde sur les chiffres très bas actuels, cette augmentation devrait être de près de 1 % par an soit à peine un peu plus de 3 % sur 3 ans (au fait, savez vous que nos confrères suisses paient près de 2000 FS de cotisations à la SSO dont 1300 à la structure nationale ?)

- Cotisation d'entrée dans la vie syndicale

Le succès de la cotisation à 89 €, passée à 109 € a été accentuée par l'adhésion en ligne mise en place depuis 2 ans nous : nous enregistrons plus de 700 adhésions par an.

Les cotisations d'entrée dans la vie syndicale à 109 €, 309 € et 409 € seront maintenues au même niveau, malgré l'effort financier très important que cela représente pour la CNSD.

La syndicalisation est et sera une priorité ; de nouvelles pistes sont à l'étude sur le paiement de la cotisation, actions et aides à apporter aux départements qui rencontrent des difficultés de syndicalisation.

- Indemnités confédérales

Les indemnités confédérales représentent plus de 10 % du budget confédéral. Elles sont essentielles pour nous permettre de nous investir dans notre mission confédérale et compenser une partie de la perte d'activité au cabinet. Durant ces 3 dernières années le montant des indemnités les plus élevées n'ont pas été augmentées. Toutes les indemnités ont légèrement diminué en 2015. Une étude sera mise en œuvre pour que ces indemnités restent en adéquation avec les budgets confédéraux.

Je rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas que les indemnités touchées dans des instances où nous siégeons au nom de la CNSD sont reversées à cette dernière, et ne viennent donc pas s'ajouter à l'indemnité confédérale.



## Services

CNSD-Services demeure un atout confédéral qui n'a certainement pas encore atteint son optimum. Dans un contexte où la proximité et la disponibilité envers le confrère syndiqué deviennent des leviers essentiels pour maintenir et accroître nos effectifs, son développement, dans le sillon de la ligne

politique adoptée, doit se poursuivre avec le souci d'une adaptation permanente aux besoins réels et changeants de nos confrères et aux missions confiées.

Pour la prochaine mandature, ce développement est décliné en trois points : l'équipe, les services et le pôle juridique.

- L'équipe CNSD-Services

Après les remaniements et les adaptations du fonctionnement interne au cours des trois dernières années, l'esprit de service sera l'axe d'optimisation du travail d'équipe à CNSD-Services.

Il s'agit simplement de revenir aux fondamentaux de la culture syndicale, celle de la solidarité et de l'engagement collectif. On peut en réactualiser ou en moderniser le sens et le contenu pour l'adapter à une vision contemporaine du « service syndical ». Mais la démarche doit aboutir à un comportement naturel de chaque membre de l'équipe pour servir aussi bien l'image de la CNSD et sa compétence qu'être d'une utilité et d'une efficacité certaines pour le praticien syndiqué, le syndicat départemental ou l'Association Agréée.

Ainsi l'esprit de service sera une approche globale de l'expérience acquise par toute l'équipe de CNSD-Services,

- confortée en permanence par une information sur l'actualité syndicale,

- formée et éprouvée par la connaissance des questions syndicales de fond, aussi bien techniques que politiques,

- expérimentée par l'ajustage constant des échanges avec les adhérents, dans leurs formes et dans leurs contenus.

L'esprit de service sera donc développé comme l'assistance technique « spéciale », parce que traduisant les valeurs de la CNSD par un ensemble d'attitudes : des compétences et des comportements clés bien décrits dans les procédures internes.

- Les procédures internes et les supports techniques

Dans la pratique, il nous faudra poursuivre au-delà de nos « prestations établies », en mesurant les atouts et les lacunes.

L'équipe actuelle est bien sensibilisée à l'accueil et à l'échange, et sa relation avec les interlocuteurs est désormais centrale dans l'organisation du service, dans la gestion des sollicitations et la distribution des tâches suivant les qualités techniques de chaque membre.

On peut donc désormais aller plus loin par un ajustage des procédures internes. Il s'agit d'introduire, progressivement, une évaluation par le confrère, le syndicat départemental ou l'AA qui nous ont sollicités. Une telle approche doit nous permettre d'abord d'améliorer et d'adapter nos procédures, mais aussi de hiérarchiser les différentes « prestations », actuellement très variables en taille et en « ressources consacrées » : on pourra ainsi identifier de nouvelles plages et imaginer de nouveaux services.

Les supports techniques de CNSD-Services seront également revus et adaptés en permanence pour « coller au mieux » aux demandes et remarques reçues : il faudra en particulier concevoir de nouvelles interfaces ajustées aux nouveaux besoins d'information technique de nos confrères.

Les rubriques « droit professionnel », « pratique au quotidien », « Q/R » du CDF seront repensées selon le souhait de la direction de la publication et du Rédacteur en chef. Nous essayerons de répondre concrètement à des demandes d'une présentation plus dynamique de nos textes, allégeant autant que possible le « trop juridique » et privilégiant le conseil clair, pratique, directement applicable par le lecteur.

Les supports numériques, freinés quelque peu par les demandes « papier » de nos confrères, toujours aussi importantes, devront être promus et affinés pour une consultation « tous supports ».

- Le pôle juridique confédéral

C'est une nouveauté. Car si le pôle juridique, s'est construit au cours des trois précédentes années et nous a permis d'analyser des dossiers ou d'engager des procédures juridiques, il n'avait pas d'existence officielle.

Plusieurs tâches pour ce pôle qui devra assurer une assistance efficace pour le Bureau Confédéral et les présidents des Commissions : analyser des dossiers techniques sous l'angle du droit, anticiper l'incidence des évolutions législatives et réglementaires, évaluer des projets prospectifs à partir de la législation applicable.

Au-delà, ce sont les missions traditionnelles de tout pôle juridique : la gestion des contentieux dans lesquels la CNSD est partie prenante. On n'échappe pas à la judiciarisation rampante de la société et la défense de la Confédération, avec le concours des avocats, repose sur une connaissance approfondie des dossiers techniques et une analyse constamment actualisée de leur incidence professionnelle et syndicale.

Le pôle juridique pourra ainsi conseiller l'équipe de l'exécutif sur toutes les problématiques juridiques et évaluer les risques des éventuelles procédures à engager.

Un autre objectif de ce pôle concernera la circulation des informations juridiques au sein des différentes instances confédérales. En testant plusieurs formules, on essaiera de trouver le meilleur moyen de partager ces informations avec tous les responsables, à quelque niveau qu'ils soient. Cette question devient importante aujourd'hui, tant les enjeux juridiques envahissent tous les espaces professionnels et privés. Toute la difficulté de ce chantier sera dans la sélection de l'information et sa présentation afin d'assurer la communication de l'utile, sans inonder par le superflu.

## **Adaptation CNSD : statuts**

Depuis 6 ans, je vis au cœur de la maison CNSD : nous avons une belle structure mais qui souffre parfois d'une certaine lourdeur et d'une difficulté d'adéquation avec un monde devenu tellement différent de celui de 1978 ! Nos statuts sont les garants de notre vie démocratique, mais ils nécessitent qu'on les retravaille. Ça peut s'appeler toilettage, ça peut correspondre à une réécriture profonde. Le tout est de nous adapter aux réalités contemporaines.

Au cours de cette mandature, les unions régionales CNSD ont été introduites dans les statuts confédéraux. C'était indispensable mais il faudra aller plus loin ... en tenant cependant compte de la réforme territoriale : la démesure de certaines futures régions redonnera du sens à la proximité représentée par nos syndicats départementaux. L'évolution de la société, l'évolution des techniques de communication et d'échanges nous amèneront à d'importantes modifications visant à permettre

une meilleure implication de chacun d'entre vous dans le travail et la vie confédérale, en respectant les rythmes nouveaux. La démocratie, principe fondamental de la Confédération, devra continuer à y présider en pérennisant les instances de décision comme le CAC (Conseil d'Administration Confédéral) ou de contrôle comme l'assemblée générale confédérale.

Au sein du bureau, nous avons pris le temps de relire nos statuts et tenter de cerner les points qui pouvaient être sources de blocages, de lourdeurs ou de freins à l'action. Nous avons aussi trouvé des incohérences, des contradictions entre ce qui est écrit et ce qui se passe dans la réalité.

Il est des éléments que nous préposerons de ne pas toucher, tels la limitation des mandats, qui a du sens : personne n'est irremplaçable et la préparation de notre succession doit être un objectif majeur.

La fréquence des congrès est un sujet à débattre, à nouveau. Cela avait été l'objet d'un « va-et-vient » statutaire. Il serait indispensable que l'on regarde la réalité en face : au-delà du temps plus raisonnable d'un mandat de 4 ans, c'est le coût financier qu'il faut également prendre en considération.

Petit a parte : je sais que certains m'accusent d'être un dictateur en jupon et d'avoir tué toute vie démocratique en étant seule candidate. J'aurais intimidé d'éventuels adversaires (je n'avais pourtant pas de Makhila) ... retournez leur la remarque : combien de candidats à la présidence de la FSDL ? de l'UJCD ? Quel projet politique ? Quelles motions ? Chez eux pas d'opposants, tout le monde est d'accord sur tout ... qu'ils se gardent leurs leçons de démocratie !

D'autres questions essentielles de notre fonctionnement doivent trouver des réponses pratiques comme l'évolution des commissions actuelles vers des groupes de travail chargés de dossiers précis sous la responsabilité de membres d'un bureau confédéral modifié.

Les statuts devront aussi prendre en compte la notion de travail non présentiel pour éviter les difficultés de déplacement, la CNSD devant se doter des outils nécessaires.

Nous ne perdrons pas de temps : dès la fin du Congrès, une consultation des départements sera mise en place par l'envoi d'un questionnaire ouvert. Puis un groupe de travail se mettra au travail pour vous présenter dès le prochain CAC les pistes de réflexions. **Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour redonner un souffle à notre démocratie confédérale en la faisant entrer de plein pied dans le XXIème siècle.**

## Mon équipe

Voici l'équipe idéale que j'avais imaginée, mais Milou n'a pas pu présenter d'attestation d'exercice en règle et j'ai donc dû revoir mes plans.

Un président confédéral sans une équipe compétente et solidaire n'est rien. Vous connaissez ou vous avez pris conscience de la masse de



dossiers à traiter ... on ne s'improvise pas spécialiste, on ne se décrète pas compétent en tout. Mais personne n'est immuable et nos statuts dans leur grande sagesse, imposent de passer la main au bout de 3 mandats à un même poste. C'est ainsi que deux membres du bureau confédéral (le B8 comme nous le surnommons), ne peuvent pas être présentés au poste qu'ils occupaient. Le rédacteur en chef a quant à lui souhaité passer la main, nous aurons donc un nouveau patron au CDF.

Rassurez-vous cependant : ils n'iront pas se la couler douce dans leur foyer azuréen et devront encore quelque temps se lever aux aurores pour venir à Paris, où ils ne chômeront pas ! D'autres changements de poste sont prévus, étant entendu qu'il a fallu limiter les ambitions pour rester dans un ligne budgétaire cohérente.

Vous avez pu le constater : je n'ai pas abordé tous les sujets, la matinée entière n'y aurait pas suffi. Les travaux des commissions ont permis d'en traiter certaines. Vos questions sur des thématiques non évoquées seront les bienvenues.

En conclusion, j'aimerais vous assurer de mon investissement total au service de notre Confédération. Je ferai tout pour qu'elle conserve son âme et que les liens d'amitiés qui nous lient soient plus forts que les divergences d'idées qui peuvent légitimement s'exprimer. C'est notre cohésion qui nous permettra d'avancer et de protéger notre profession.



Aussi, je vous demande de m'exprimer un soutien massif par vos votes ... j'ai besoin de vous tous. Les divergences s'exprimeront à d'autres moments. J'ai besoin aussi que vous confortiez le choix de mon équipe pour que dès la semaine prochaine, nous nous remettions au travail.

Merci de votre écoute.